

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 12 septembre 2023**

Le mardi 12.09.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par Mme BOULAY), Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES), Mme GARCIA Hélène (par Mme MANZON), Mme LOUGE Monique (par M. PEEL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MANZON Sabine.

Délibération n° 69-2023.

Admissions en non-valeur.

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, expose :

La Trésorerie de Grenade propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de **211.89 €** qu'elle n'a pu recouvrer et qui concerne l'exercice 2022 (réf. : liste n° 6097480112 du 25/08/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et décide d'admettre en non-valeur cette somme.

Le Secrétaire,
Sabine MANZON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

